

De : "KUHNSébastien (Responsable de pôle) - DRIEA IF/UT93/SEUR/PIET"
[mailto:Sebastien.Kuhn@developpement-durable.gouv.fr]

Envoyé : jeudi 7 juin 2018 15:13

À : - Mairie Romainville Aménagement Permis de Construire <permisdeconstruire@Ville-Romainville.fr>; magali.machado.-.accessibilite-93.pur.seur.ut93.driea-if@developpement-durable.gouv.fr <accessibilite-93.pur.seur.ut93.driea-if@developpement-durable.gouv.fr>

Cc : accessibilite.ud93.driea-if@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Re: Avis corniche des forts - Romainville

Bonjour Monsieur,

je vous confirme que l'instruction du dossier, dans le cadre de la préparation de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées a abouti à sa prise en compte en tant qu'installation ouverte au public (IOP). En ce sens, le code de la construction et de l'habitation ne prévoit pas de saisine de la sous-commission départementale.

A noter que cela ne dispense pas ces infrastructures d'être conformes à la réglementation communes aux IOP et ERP, c'est-à-dire l'arrêté du 8 décembre 2014 modifié le 28 avril 2017 (aménagement d'une installation existante) ou l'arrêté du 20 avril 2017 (aménagement d'une nouvelle installation).

En espérant avoir répondu à votre demande

Cordialement



Sébastien Kuhn

Chef du pôle bâtiment accessibilité
UNITE DEPARTEMENTALE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT

7, esplanade Jean Moulin 93003 BOBIGNY

T : 01 41 60 67 60 • **M** : 06 60 14 63 96

driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

 Pensez à l'environnement, n'imprimez ce mail que si vous en avez besoin